Kerkennah : en attendant Founkhal

Tout n’est pas bon dans le pétrole. Sa découverte à Kerkennah pourrait menacer le développement du tourisme, à commencer par la future station écologique prévue à Founkhal.

L’AFT vient de lancer un Appel international à manifestation d’intérêt pour la réalisation de la station touristique écologique de Sidi Founkhal. Un projet de 3 000 lits qui attend de voir le jour depuis déjà vingt ans, et qui porte depuis tout ce temps les espoirs des habitants de Kerkennah pour un développement en douceur des îles par le tourisme.

En attendant l’arrivée des investisseurs du tourisme, Kerkennah a vu venir un autre type d’investisseurs : les sociétés pétrolières et gazières Petrofac et OMV. Or la découverte de pétrole dans plusieurs endroits de l’île semble comporter quelques menaces, notamment pour l’actuelle zone touristique de Sidi Frej.

En effet, en plus de ses quatre plateformes d’exploration bien visibles à l’œil nu au large de cette zone touristique, la société autrichienne OMV associée au tunisien TPS s’est autorisée à occuper par ses bateaux une jetée qui servait jusque-là à accueillir des bateaux de plaisance de vacanciers *(photo)*. Les nuisances, visuelles et sonores, causées par ces bateaux feraient hésiter les tour operators tentés de commercialiser les hôtels de la station. C’est en tout cas ce que soutient Lotfi Kannou, patron du Residence Club, qui dénonce *« l’installation d’une activité industrielle en pleine zone touristique »*.

Khaled Trabelsi, PDG de l'AFT, est d'avis qu'il ne devrait pas y avoir *« d'activité incompatible avec le tourisme au sein des zones touristiques »* – sans toutefois infirmer ni confirmer "l'incompatibilité" de la présence des bateaux d'OMV avec l'activité des hôtels. Car, rappelle-t-il, *« la jetée est publique, même si elle située en zone touristique »*.

Et c'est cette ambiguïté que semble exploiter la société pétrolière. Elle s'est approprié l'embarcadère de jour et de nuit grâce à un manège bien huilé que nous avons pu observer sur place, et qui consiste à faire occuper le lieu par ses différents bateaux à tour de rôle.

Les bateaux de la société pétrolière OMV en face des hôtels de Sidi Frej : l'un part, l'autre arrive. Au loin, deux stations offshore bien visibles à l'œil nu.

Il serait donc temps que le ministère du Tourisme joue son rôle d’arbitre pour préserver les zones touristiques de Kerkennah. D’autant plus que la future station de Founkhal est elle-même soumise à la convoitise des sociétés pétrolières, puisque l’anglais Petrofac a sollicité à deux reprises l’obtention d’un terrain au sein même de la station. Des demandes jusque-là refusées par le Ministère, mais qui montrent les intentions des pétroliers.

Sidi Frej à Kerkennah : un petit coin de paradis qui ne demande qu’à être préservé.

Karboul, ministre des fleurs, des oiseaux et de la bonne humeur

Incapable de tenir ses promesses, la Ministre du Tourisme répudie ses partenaires professionnels et se déclare « ministre de la nature, de la culture et de l'environnement »…

Après ses déclarations sur l'harissa et le plat tunisien, voilà que la ministre qui voulait *« sauver la saison actuelle et les vingt-cinq saisons à venir »* se débine, et débine.
En effet, pour justifier son échec, Madame qualifie* à présent de *« débile »* (sic) l'objectif de 7 millions de touristes qu'elle a elle-même défendu bec et ongles pendant des mois. Furieuse contre la FTH depuis que le communiqué de celle-ci a été repris par tous les médias tunisiens et étrangers – y compris le journal Le Monde –, elle traite les représentants de la fédération hôtelière de *« mauvaises langues »*. Et pour parer à de nouvelles critiques sur ses non-résultats, Madame nous déclare qu'elle n'est plus ministre *« des hôtels et des agences de voyages »* mais *« ministre de la nature, de la culture et de l'environnement »*. Autant dire des fleurs, des oiseaux et de la bonne humeur. Imagine-t-on un ministre de l'Agriculture nous dire qu'il n'est pas le ministre des agriculteurs, ou un ministre de la Culture se désintéresser des artistes et des institutions culturelles ?

Comme à son habitude, madame Karboul ne manque pas de s'attribuer le travail des autres en se prétendant l'initiatrice de l'événement Djerba Street Art – alors que son organisateur Mehdi Ben Cheikh a dû subir des mois de retard avant de convaincre le ministère du Tourisme de figurer parmi les sponsors.

Enfin, madame la Ministre nous révèle le montant de son premier salaire à Londres dont on se soucie comme de notre dernier chien écrasé. Quitte à nous faire des révélations sur sa situation personnelle, elle aurait pu mentionner la rémunération de l'agence qui gère son image personnelle sur internet pour qu'on sache le montant, probablement compté en dizaines de milliers de dinars, qu'elle a jeté par la fenêtre.

LM

** dans une interview à notre confrère Destination Tunisie publiée le 14/07.*

Future AMC : massacre à la tronçonneuse

A-t-on laissé la situation de l'endettement hôtelier pourrir pendant des années pour n'avoir d'autre choix que celui de l'ablation ? En fait d'ablation, le projet de loi des Finances complémentaire y va à la tronçonneuse…

La loi relative à la création d'une AMC (société de gestion d'actifs) contenue dans le projet de budget complémentaire 2014 ne laisse aucun doute sur les intentions des pouvoirs publics et de leur conseil, la Banque Mondiale : mettre la main sur toutes les entreprises endettées, sans distinction aucune entre bons ou mauvais payeurs.

Ainsi, selon l'article 11 de la future loi créant l'AMC, celle-ci saisira toutes les entreprises accusant un retard (quel qu'il soit) dans le règlement de ses créances, qu'il s'agisse du principal ou des intérêts.

Investie des pleins pouvoirs, la future AMC, si le texte ne change pas, tiendra entre ses mains le sort de la plupart des entreprises tunisiennes et celui du parc hôtelier. Un "protectorat" qui durera douze années, durée de vie de l'AMC.

Une aberration que nous espérons voir l'Assemblée nationale corriger.

LM

Lire aussi ***notre dossier sur l'endettement hôtelier****.*

Top Resa et MAP Pro réunis

Les salons IFTM-Top Resa et le Monde A Paris se sont réunis et se tiendront ensemble en septembre.

Les salons IFTM-Top Resa et MAP Pro se sont réunis. Ils se tiendront désormais, et dès la prochaine édition, en septembre (du 23 au 26 pour Top Resa et du 24 au 25 pour MAP Pro) à la Porte de Versailles, dans des halls séparés (7.2 pour Top Resa et 7.1 pour MAP Pro).

Ce rapprochement crée un seul grand rendez-vous parisien pour l'ensemble des opérateurs du tourisme français et mondial.

Syphax réfute

Accusée de « détournement de taxe carbone », Syphax Airlines parle d'une affaire montée en épingle et se défend de toute dissimulation.

Un article récent d'African Manager dresse un bilan bien sévère des pratiques comptables de Syphax Airlines. Le journaliste, présent en tant qu'actionnaire lors de l'Assemblée générale ordinaire de la compagnie aérienne tenue le 28 juin, y affirme notamment que Syphax Airlines *« détourne la taxe carbone en revenu »*. En effet, dans les pays de l'Union européenne, les compagnies aériennes sont collectrices de la taxe carbone qu'elles sont censées ensuite reverser aux pays concernés.

Contacté par nos soins, Mohamed Frikha réfute catégoriquement. *« Ma meilleure réponse à ces allégations sera les bénéfices que nous annoncerons pour l'exercice 2014 de Syphax Airlines »*, affirme-t-il. Pour le PDG de Syphax, la mauvaise foi du journaliste-actionnaire est manifeste puisque *« lors de l'AGO, il n'a émis aucune objection aux chiffres et comptes présentés, et il oublie de mentionner l'engagement de Syphax à se conformer aux observations du commissaire aux comptes »*. De plus, ajoute le PDG de Syphax, *« tous les chiffres et toutes les résolutions de l'AGO ont été rendus publics dans le journal La Presse de Tunisie »*.

Concernant cette fameuse taxe carbone, il reconnaît *« un dysfonctionnement »* dû essentiellement au manque d'expérience de la compagnie. Mais, confirme-t-il, *« nous paierons la taxe carbone et les autres taxes dans un délai raisonnable »*.

Dans un communiqué daté du 9 juin, la compagnie monte le ton en *« démentant avec fermeté les allégations mensongères distillées avec haine et mépris dans cet article truffé d'incohérences et de mauvaise foi »*. Avant de menacer : *« La direction de Syphax se réserve le plein droit d'attaquer en justice ce journaliste et tous ceux qui s'acharnent à vouloir porter préjudice à l'intégrité de la société et à ses dirigeants. »*

Ces mots dénotent de l'état d'esprit de Mohamed Frikha, qui pense qu'il est victime d'une *« cabale orchestrée par des concurrents en affaires au moment même où Syphax Airlines est sur le point de prouver sa viabilité »*.

Djerba suffoque

La société civile de Djerba appelle à une marche et un sit-in à l'aéroport dimanche 6 juillet pour protester contre l'inaction des autorités face à l'accumulation des ordures, malgré les promesses du gouvernement.

Les discours n'y peuvent rien. A Djerba comme ailleurs, la Tunisie croule sous les ordures. Pourtant, on y a cru l'espace d'une journée : le 23 juin, le Chef du gouvernement était monté au créneau pour déclarer « la guerre aux ordures ». On s'aperçoit aujourd'hui que les déclarations du gouvernement n'engagent que ceux qui les croient.

A Djerba, on attendait l'ouverture de la décharge de Guellala pour le 1er juillet. Elle est toujours fermée, et celle de Bouhamed aussi par la volonté de quelques individus. L'accumulation des ordures est devenue source de menace pour tous les habitants.

Faut-il, dans ces conditions, parler de tourisme ? Le sujet fait réagir René Trabelsi, patron du TO Royal First Travel : *« On s'inquiète pour nos familles à Djerba qui sont plus exposées aux dangers des ordures que les touristes,*

confinés dans les hôtels climatisés et bien entretenus ». Avant de fustiger l'impuissance des autorités à appliquer la loi et à imposer l'ouverture des décharges d'ordures : « *Comme le disait feu Jalel Bouricha, les hôteliers pourraient créer leur propres décharges d'ordures avec le montant des taxes sur l'environnement qu'ils payent en une seule année* » conclut-il, amer.

Le gouvernement réussira-t-il cette fois à réagir plus rapidement et plus efficacement qu'à son habitude ? En attendant, des associations et un événement Facebook appellent à une marche de protestation et un sit-in de quelques heures, le 6 juillet, à l'aéroport de Djerba.

René Trabelsi, patron du TO Royal First Travel

Une feuille de route pour le MICE

La Directrice Générale de l'ONTT Wahida Djaït a tenu hier une première réunion avec des professionnels en vue d'établir une feuille de route pour le tourisme MICE.

Wahida Djaït, Directrice Générale de l'ONTT, a organisé hier une réunion avec des professionnels du tourisme d'affaires et du MICE (meetings, incentives, congress & events) en présence du Directeur Central du Marketing, Néji Ben Othman, et de la responsable de la cellule MICE au sein de l'ONTT, Rakia

Tarifa. Ont participé à cette réunion Arslène Letaïef de l’agence Imagine, Nabil Sinaoui de l’hôtel Regency, ainsi que Lotfi Mansour, éditeur du guide spécialisé Tunisia Incentives & Meetings.
(sur la photo, de g. à droite : Rakia Tarifa, Arslène Letaïef, Nabil Sinaoui, Néji Ben Othman et Wahida Djaït)

Parmi les recommandations issues de cette réunion, on peut citer l’augmentation du budget de promotion consacré au MICE, la création d’une déclinaison MICE de la publicité nationale, ou encore une participation plus efficace aux principaux salons spécialisés.

Le but était d’établir les grandes lignes d’une future feuille de route pour le tourisme MICE. La Directrice Générale a annoncé la création prochaine d’une commission plus large qui se chargera de débattre de ces recommandations et de les peaufiner.

La réunion d’hier faisait suite à la **table ronde organisée par letourismemagazine.com** le 12 juin dernier en présence de Wahida Djaït. Celle-ci s’était alors engagée sur des réunions thématiques pour les questions évoquées ce jour-là par les professionnels participants.

Réouverture du Laico Hammamet

Après un long conflit social, l’hôtel Laico Hammamet rouvre ses portes avec un nouveau Directeur Général.

Le Laico Hammamet a rouvert ses portes après un conflit social qui a abouti au départ de deux cadres de l’hôtel (le Directeur Général et le Directeur financier) et de deux membres du personnel appartenant au syndicat de l’hôtel. Adel Ben Mabrouk (ex Yadis Djerba) est le nouveau Directeur Général de l’établissement.

L’hôtel a accueilli pour l’occasion la réunion annuelle des Directeurs généraux des hôtels Laico et Ledger. Il y a été question de la nouvelle stratégie de la chaîne, axée notamment sur l’augmentation de la satisfaction des clients par le lancement de la campagne “Sourire”.

Adel Ben Mabrouk, nouveau Directeur Général du Laico Hammamet. La réunion annuelle des Directeurs généraux des hôtels Laico et Ledger.

FODEC : relance du Comité de gestion

La Ministre du Tourisme Amel Karboul met fin à la polémique en restituant au FODEC sa vocation et à son Comité de gestion, ses prérogatives.

Une réunion du Fonds de Développement de la Compétitivité du Tourisme (FODEC) s'est tenue aujourd'hui au ministère du Tourisme. Après un débat jugé *« très positif »* par Radhouane Ben Salah, président de la FTH, il ressort que le FODEC se basera dorénavant sur les seules décisions du Comité de gestion. Celui-ci se réunira *« autant de fois qu'il le faudra »,* aurait dit la Ministre Amel Karboul.

Le deuxième résultat de cette réunion est que le FODEC ne financerait plus que les actions d'envergure en rapport direct avec sa vocation. Mme Karboul semble vouloir mettre fin au saupoudrage qui a régné jusque-là dans ce domaine.

Ainsi, et comme nous le souhaitions (voir **notre article**), le FODEC retrouve

son fonctionnement légal tout en renouant avec sa vocation quant à la nature des actions financées.

Un “Droit de réponse” du ministère du Tourisme

Le ministère du Tourisme nous a adressé un “droit de réponse” qui nous laisse perplexes mais que nous publions intégralement…

Suite à notre article **“Pourquoi la FTAV se tait”**, nous avons reçu le “droit de réponse” suivant du ministère du Tourisme :

« Le ministère du Tourisme s’étonne de la teneur de l’article ”Pourquoi la FTAV se tait” publié sur “Le Tourisme” le 19/06/2014.
« L’article mentionne qu’une enquête de l’Inspection générale du ministère est en cours concernant l’événement “Tounes Barcha” ; un événement organisé par la Fédération Tunisienne des agences de Voyages (FTAV) l’année dernière. Or, le ministère du Tourisme n’a aucune enquête en cours à ce sujet et dément toutes les allégations du magazine.
« D’autre part, l’article fait référence au Fonds de Développement de la Compétitivité du Tourisme (FODEC) et à l’octroi d’un financement pour des festivités liées au 50ème anniversaire de la FTAV. Selon le décret n°2005-2121 du 27 juillet 2005, “sont admis à solliciter le concours du fonds dans le secteur du tourisme, l’office national du tourisme tunisien, les fédérations professionnelles du tourisme et les établissements touristiques”. Donc à ce jour, le FODEC octroie des subventions à qui de droit dans la transparence, la concertation et la loi en vigueur.
« L’auteur de l’article évoque aussi le rôle du Comité de Pilotage dont le rôle est consultatif selon la réglementation en place. En effet, l’article 7 du décret évoque que le rôle du Comité est de “proposer le programme d’utilisation des ressources du fonds et les projets de budgets relatifs aux actions de publicité et de promotion” dont seul le ministre est l’ordonnateur. »

Notre réponse :

FODEC : notre article ainsi que la loi parlent de Comité de gestion, et non de Comité de pilotage. Si le rôle du Comité de pilotage est consultatif, celui du Comité de gestion est, comme son nom l'indique, de gérer. La loi ne parle de *« comité de pilotage »* que *« pour le volet mise à niveau des hôtels »* (Art 10) avec une composition complètement différente de celle du Comité de gestion. Il suffit de lire la loi.

Sur le fond, l'article 1er de la loi limite les actions du FODEC au financement *« des actions publicitaires »*, des *« primes accordées dans le cadre du programme de mise à niveau des établissements hôteliers »* et des *« études sectorielles et stratégiques proposées par le comité de gestion »*. Les festivités du 50e anniversaire de la FTAV ne relèvent, à notre sens, d'aucunes des actions citées par la loi. D'ailleurs, le nom complet de ce comité est *« Comité de gestion des programmes publicitaires et promotionnels »*. Encore une fois, il suffisait de lire la loi et de l'appliquer.

Tounes Barsha : si cette opération s'est en effet déroulée l'année dernière, on ne lui connaissait pas d'issue à l'arrivée de Mme Karboul. En effet, la FTAV demandait initialement une subvention de 130 000 DT, qu'une commission interne a jugée exagérée pour l'évaluer à environ 55 000 DT. Il s'en est suivi un arbitrage du ministère qui a conclu à la somme de 90 000 DT, et c'est cette somme qui a été soumise à l'Inspection générale du ministère dont le directeur est M. Karim B.M.
On apprend aujourd'hui par ce "Droit de réponse" du ministère que ce dossier ne présentait aucune anomalie. Que le ministère nous permette de penser le contraire, sinon qu'il nous donne des raisons de le croire.

Lotfi Mansour